

Commission recherche Cac UGA PLENIERE

19 juin 2025

1. Fonctionnement VPR présenté par le Vice-président recherche
2. Exemple de fonctionnement d'un Pôle de Recherche

Points soumis à vote

3. Ajout du point « Enveloppe budgétaire globale mobilisable pour les contrats doctoraux au titre de l'année 2025 » à l'ordre du jour de la séance.
4. Relevé décisions CR du 9 janvier 2025
5. Renouvellement direction des structures de recherche
6. Direction ED SG
7. Appel Manifestations scientifiques 2025 - session 2
8. Désignation 1 représentant recherche pour siéger au conseil du pôle S-mart
9. Enveloppe budgétaire globale mobilisable pour les contrats doctoraux 2025
10. 2nd avis refus réinscription en thèse Doctorant « O »
11. Groupe de travail « Projets de recherche »
12. Groupe de travail « Contrats doctoraux »

Points sans vote

13. Appel IDEX RI
14. Questions diverses

1. Fonctionnement VPR présenté par le Vice-président recherche

Pascal Perrier : un des points qui nous inquiétait beaucoup était la transition avec Hervé Courtois lors de ta prise de fonction car Hervé Courtois assumait des fonctions du périmètre du Vice-président recherche. Ces fonctions devaient lui être retirées mais cela n'a pas été fait. J'ai appris qu'Hervé Courtois avait présenté le bilan HCERES ? A quel titre a-t-il géré l'HCERES ?

Philippe Roux : Hervé s'est désengagé du pilotage de la recherche et n'a conservé que les dossiers associés au patrimoine comme le CRESI. Sur la partie HCERES, j'ai demandé à mon Président de ne pas avoir à m'occuper du bilan de la recherche de ces 4 dernières années pour écrire le rapport de l'établissement. Je m'en sentais incapable et j'avais le bilan de mon unité à rédiger à ce moment-là. Le Président qui a beaucoup œuvré dans la rédaction des références 10 à 13 qui touchent à la recherche a proposé à Hervé Courtois de s'occuper du pilotage, c'est-à-dire rassembler les informations, donner le calendrier, permettre à tous les VP d'écrire ce bilan de l'unité UGA et de l'envoyer en temps et en heure. J'ai été sollicité mais ma part dans le bilan est famélique. Le Président a assumé la plus grande part de ce bilan. Hervé Courtois ne voulait pas gérer le bilan considérant qu'il s'agissait d'un acte politique mais il a accepté d'accompagner dans la rédaction le Président qui a pris en charge la rédaction de la partie recherche. Je suis intervenu sur les aspects perspectives avec Julie et les autres membres de l'équipe. La partie perspective est très légère, on est juste sur une feuille de route.

Julie Sorba remercie les laboratoires du travail conséquent et très utile qui a été fait.

2. Exemple de fonctionnement d'un Pôle de Recherche

Pas de question des conseillers.

3. Ajout du point « Enveloppe budgétaire globale mobilisable pour les contrats doctoraux au titre de l'année 2025 » à l'ordre du jour de la séance.

En liminaire, Serge Slama informe les conseillers qu'un point avait été oublié à l'ordre du jour de la séance. Il sollicite l'avis des conseillers sur l'ajout de ce point.

Coriandre Vilain : est-ce qu'il y a une urgence à le voter aujourd'hui ?

Pierre Lemonde : oui dans la mesure où les concours des ED sont en cours. Pour garantir la clarté du processus l'avis de la Commission recherche est nécessaire.

Serge Slama : nous avons été informés très récemment qu'il fallait faire passer ce point devant la Commission recherche.

Pierre Lemonde : la ventilation des CD est discutée en conseil du collège doctoral. La discussion a eu lieu au mois d'avril. Les conclusions sont ensuite transmises à la VP recherche mais nous avons omis de transmettre tous les éléments à ce moment-là. Il n'y avait aucune volonté délibérée ou intention cachée.

Gwenaël Delaval : des règles de fonctionnement ont été mises en place pour que nous puissions anticiper la préparation des séances.

Serge Slama : même si ce point avait été inscrit plus tôt nous n'aurions pas eu accès aux diapositives avant. Le diaporama de séance est souvent modifié peu avant la séance. Si la CR ne se prononce pas aujourd'hui cela pénaliserait les doctorants qui ne pourraient pas commencer leur thèse à la rentrée.

Les conseillers sont invités à se prononcer, à main levée, sur l'ajout du point « **Enveloppe budgétaire globale mobilisable pour les contrats doctoraux au titre de l'année 2025** » à l'ordre du jour de la séance.

Résultats du vote à mains levées : 31 votes favorables et 8 abstentions

La commission de la recherche valide, à la majorité des membres présents et représentés, l'ajout du point « **Enveloppe budgétaire globale mobilisable pour les contrats doctoraux au titre de l'année 2025** » à l'ordre du jour de la séance.

4. Relevé décisions CR du 9 janvier 2025

Les demandes de corrections ont été apportées au compte-rendu. La dernière version a été déposée sur Alfresco avant la séance. Les conseillers n'ont pas de remarque et sont invités à se prononcer sur l'adoption du relevé de décisions.

Résultats du vote : 38 votes favorables et 1 abstention

5. Renouvellement direction des structures de recherche

Pacte

Pas de question des conseillers.

La Commission recherche est invitée à se prononcer sur la proposition de nomination de Benoit Cret, PR UGA, à la fonction de directeur adjoint de Pacte, à compter du 1er janvier 2025 pour le mandat en cours.

Composition équipe de direction 1^{er} janvier 2025 - 31 décembre 2026 :

- Laurence Dumoulin, directrice
- Benoit Cret, directeur adjoint

Résultats du vote : 39 votes favorables

ILCEA4

Pas de question des conseillers.

Résultats du vote : 38 votes favorables et 1 abstention

La Commission recherche est invitée à se prononcer sur la proposition de codirection de l'ILCEA4 par intérim jusqu'au 1er septembre 2025

Codirection : Marie Mianowski et Marion Le Corre-Carrasco

Cette codirection évoluera vers une direction unique pour le mandat 1er septembre 2025 - 28 février 2029

Directrice : Marie Mianowski, PR UGA

Directrice adjointe : Marion Le Corre-Carrasco, PR UGA

Résultats du vote : 38 votes favorables et 1 abstention

6. Direction ED SG

Lucian Prejbeanu : qu'est-ce qui fait la spécificité de cette école doctorale, si petite et rattachée uniquement à un laboratoire ?

Christelle Martin Lacroux : l'école doctorale en économie et l'école doctorale en sciences de gestion sont deux écoles distinctes. Je ne saurais vous donner une explication historique.

Pierre Lemonde : l'accréditation a été décidée après l'évaluation HCERES 2019 donc bien avant que je prenne des fonctions. Le ministère a estimé que cette configuration fonctionnait.

Christelle Martin Lacroux : il est en effet assez rare que les ED en Sciences de gestion ne soient pas regroupées avec le droit et l'économie.

Les conseillers de la Commission recherche du CAc de l'UGA sont invités à se prononcer sur le renouvellement de la direction de l'ED SG avec la nomination de Christelle Martin-Lacroux à la fonction de directrice.

Résultats du vote : 39 votes favorables

7. Appel Manifestations scientifiques 2025 - session 2

Coriandre Vilain : à quoi correspond le montant total proposé de la dernière colonne ? Comment sont répartis les moyens de GAM ?

Philippe Roux : le montant correspond aux financements attribués par l'UGA et GAM.

Coriandre Vilain : GAM a donné son enveloppe et l'UGA a décidé de l'attribution ?

Julie Sorba : GAM a fourni l'enveloppe et les critères comme cela est mentionné dans la convention cadre.

Gwenaël Delaval : lors de la CR du 30 janvier nous avons conclu qu'il fallait modifier les critères pour prendre en compte la recherche en création.

Anna Ghimenton : ce critère a bien été pris en compte par le pôle SHS.

Gwenaël Delaval : un des critères de GAM est lié aux aspects de transition écologique.

Philippe Roux : il s'agit d'un critère additionnel.

Serge Slama : il y a aussi une prise en compte du coût écologique pour tous les projets. C'est le lieu de la manifestation qui doit respecter les critères de transition écologique.

Gwenaël Delaval : dans les critères de la Métro, je cite : « Une attention particulière sera portée aux manifestations : -Portant sur les sujets de transitions écologiques ». Pourquoi l'UGA n'a-t-elle pas intégré ce critère dans le dispositif ?

Philippe : on en a discuté mais le cadrage de l'appel d'offres avait été défini en amont pour les deux sessions. On intégrera ce critère lors du prochain appel pour être en phase avec GAM et parce que cela nous semble aussi correspondre aux axes stratégiques de l'université.

Serge Slama : si on dépouille la liste des projets déposés, la thématique environnementale est fréquente.

Gwenaël Delaval : dans le tableau de la session 1 on avait les arguments des pôles. La colonne « arguments » a disparu ?

Serge Slama : en effet, c'est le travail des pôles d'évaluer les dossiers.

Philippe Roux : nous n'avons pas souhaité mettre les arguments puisqu'il n'est pas question de les discuter en séance.

Serge Slama : le rôle de la Commission recherche est de voir l'ensemble du processus, s'il y a une incohérence par exemple et non de reporter sur les arguments des pôles. Dans le cadre de l'UGA les pôles évaluent et la CR est là sur la péréquation de l'ensemble du système.

Gwenaël Delaval : la 1^{ère} session nous avait permis de relever une question qui paraissait légitime à la fin de la discussion ; vous nous retirez la colonne qui permettrait éventuellement de montrer qu'il y a des questions d'ordre académique et scientifique.

Philippe Roux : l'information sur le montant alloué à chaque projet sera transmise aux porteurs. Nous serons attentifs à toute protestation qui pourrait nous être remontée. La CR discute de l'enveloppe des moyens alloués à la recherche et non pas des évaluations propres à chaque projet de recherche.

Bernard Tourancheau : on nous retire la stratégie de la recherche.

Serge Slama : la définition des critères relève de la CR donc on fait bien de la stratégie. La CR doit donner un avis sur l'ensemble du processus qui vient d'être décrit et la répartition des moyens.

Philippe Roux : vous avez sur ALFRESCO l'ensemble des projets avec les notes. Sur la base de ces notes, les pôles proposent une enveloppe par projet et nous complétons avec l'enveloppe GAM en fonction de leurs critères.

Coriandre Vilain : on a certes les demandes et les montants attribués mais on n'a pas le lien entre attribution et demande. Par exemple, pour la 1^{ère} ligne on voit 2000€ demandé à l'UGA + et 2500€ demandé à GAM et au final 1800€ accepté. Y a-t-il eu un critère pour fixer le montant accordé ?

Serge Slama : les pôles peuvent témoigner de ce qu'ils ont fait.

Pierre Beck : on a eu 1 rapporteur sur chacun des dossiers qui est membre de la Commission moyens du pôle. La répartition est plutôt équitable.

Serge Slama : on peut vous proposer d'être observateur de la CR auprès des pôles pour voir comment cela se passe au sein des commissions des pôles.

Gwenaël Delaval : les conseils de pôles donnent un avis, on a toute confiance en leur expertise et travail. L'argument des pôles est intéressant du point de vue académique pour nous.

Pascal Perrier : sur quel critère la CR peut-elle se prononcer ?

Philippe Roux : vous pourriez interroger la répartition entre les pôles, ou remettre en question la philosophie même de notre mode de fonctionnement. Vous pourriez, par exemple, privilégier le financement intégral d'un nombre limité de manifestations, en choisissant de ne pas financer la grande majorité d'entre elles.

Coriandre Vilain : je trouve que l'échange que nous avons eu avec le pôle SHS est particulièrement intéressant. Ils nous expliquent qu'ils s'appuient sur des experts qui classent les dossiers par groupes et que, lorsqu'un dossier est validé en catégorie A, il bénéficie d'un financement garanti à 100 %. C'est une information importante et pertinente. D'autres pôles adoptent des politiques différentes, mais nous ne disposons pas aujourd'hui de ces éléments, faute d'échanges équivalents. Cela pourrait précisément faire l'objet d'une discussion. On pourrait notamment se poser la question suivante : face à un grand nombre de demandes, doit-on choisir de concentrer les moyens sur une ou deux manifestations, en leur accordant une priorité politique au regard de leur importance ?

Philippe Roux : c'est une très bonne suggestion. On ne discutera pas des commentaires de pôles.

Jean-François Poisson : les méthodes de travail expliquent en partie les différences observées entre les pôles. La première étape consiste à vérifier la recevabilité des dossiers. L'un des critères essentiels porte notamment sur le caractère formatif des manifestations. Une fois cette étape franchie, nous examinons l'adéquation entre l'enveloppe demandée et l'enveloppe budgétaire de référence. En théorie, si les montants concordent, deux options se présentent : soit signaler à la vice-présidente que l'enveloppe n'est pas entièrement consommée, soit envisager un financement légèrement supérieur. En pratique, cette situation se présente rarement, car très peu de dossiers sont jugés non recevables, comme le montre le tableau récapitulatif. Nous procédons ensuite à une analyse plus qualitative : ampleur de la manifestation, nombre de participants, lieu, et, pour les volets GAM, contribution à la visibilité de l'université et de la métropole, conformément aux critères établis. Il est vrai que la comparaison entre des manifestations très différentes reste délicate. Nous cherchons donc, avec les conseillers, à évaluer ce qui nous semble le plus équitable. Par exemple, attribuer une subvention limitée à un congrès nécessitant un budget très important aura un impact marginal, tandis que ce même montant peut être décisif pour d'autres projets qui, sans ce soutien, ne pourraient tout simplement pas se tenir. Nous essayons ainsi d'arbitrer en tenant compte de ces situations. L'objectif reste, autant que possible, de permettre le financement du plus grand nombre de manifestations, tout en portant une attention particulière à celles qui sont plus fragiles, notamment lorsqu'elles disposent de moins de sources de financement ou de guichets alternatifs. Nous cherchons, en définitive, à soutenir des projets pertinents et à faire en sorte qu'ils puissent se concrétiser.

Coriandre Vilain : cela se fait au niveau du conseil ?

Jean-François Poisson : on sollicite la commission du pôle CBS, on attribue une personne référente par dossier et ensuite on remet tous les dossiers en commun pour arbitrer.

Gwen Salaun : le pôle MSTIC procède de manière similaire. Il faut savoir que de nombreuses personnes passent beaucoup de temps pour l'évaluation des dossiers.

Anna Ghimenton : concernant le pôle SHS, il y a deux référents par projet qui évaluent et notent ; une commission se réunit pour décider de l'enveloppe ; la méthode est validée en conseil de pôle. Vous souhaiteriez avoir les mêmes éléments que nous avons présentés en conseil ?

Philippe Roux : on pourrait détailler par pôle les critères qui ont été utilisés.

Jean-François Poisson : les collègues insatisfaits des moyens attribués à leur manifestation où dont le dossier n'a pas été retenu peuvent, s'ils ont du temps, être conviés à une réunion ZOOM pour avoir des explications sur les critères et être mieux accompagnés s'ils souhaitent redéposer une demande lors d'une session suivante.

Coriandre Vilain : entre les avis des conseils de pôles et la CR d'aujourd'hui, les personnes ne savent pas si leur demande a été validée.

Serge Slama : le taux de couverture est de 91%. Les dossiers non financés sont souvent hors champs, ils ne rentrent pas dans les critères de l'appel. Avec un bon accompagnement, on sait à peu près si le dossier a des chances d'aboutir.

Benoît Rey : est-ce qu'il y a eu des recours après ?

Philippe Roux : lors de la session 1 on a passé du temps pour reconsidérer le cas qui était délicat et essayer de l'accompagner au mieux dans sa manifestation scientifique et le retour a été fait au pôle SHS de reconsidérer la recherche création.

Les conseillers de la Commission recherche du Cac de l'UGA sont invités à se prononcer sur les propositions de financement UGA et Grenoble Alpes Métropole de la seconde 2025 de l'appel à projets « Soutien financier à l'organisation de manifestations scientifiques ».

Résultats du vote : 22 votes favorables – 5 abstentions – 12 refus de participer au vote

8. Désignation d'un représentant recherche pour siéger au conseil du pôle S-mart

Pas de question des conseillers.

Les conseillers de la Commission recherche du Cac de l'UGA sont invités à désigner un représentant de la recherche pour siéger au conseil du pôle S.mart.

La candidature de Luc Salvo, PR Grenoble INP-UGA, chercheur au SIMaP, Directeur scientifique « Physique Energie, Mécanique et Matériaux » Grenoble INP – UGA, Directeur adjoint du pôle PEM, est proposée.

Résultats du vote : 39 votes favorables

9. Enveloppe budgétaire globale mobilisable pour les contrats doctoraux 2025

Moïra Courseaux : dans les premières slides, il me semble que vous avez indiqué qu'il fallait autoriser uniquement les prolongations de droit. Cependant, je ne suis pas certaine d'en saisir pleinement le sens : cela signifie-t-il que les autres types de prolongations sont exclues ? Par exemple, les prolongations liées à une situation de handicap nécessitent une autorisation et ne relèvent pas d'un droit automatique.

Philippe Roux : nous allons nous renseigner.

Gwenaël Delaval : ces principes devraient être discutés ailleurs qu'en CR.

Pierre Lemonde : en tant que directeur du collège je ne suis pas en position de répondre sur ces questions-là.

Philippe Roux : je pense que c'est un point que vous devez aborder avec le président dans vos réunions régulières.

Gwenaël Delaval : il y a un règlement de gestion des contractuels à l'UGA qui fait l'objet de renégociations régulières entre les syndicats et la Présidence avec les services RH. On découvre des règles RH validées par la Présidence sans discussion en amont avec les organisations syndicales ni dans les instances dont c'est la prérogative. Nous sommes d'accord que le vote qui va avoir lieu ne porte pas sur la validation de ces principes ?

Philippe Roux : non, le vote porte sur la répartition telle qu'elle est envisagée en 2025.

Serge Slama : en quoi cela tient du domaine des RH ? Pour moi, il s'agit d'une règle de lissage dans le temps des contrats doctoraux.

Gwenaël Delaval : il y a des implications RH parce que des prolongations sont demandées chaque année. Elles sont automatiques ou non, soumises à autorisation ou non. Le principe de tri entre les différentes demandes de prolongations, afin d'en autoriser certaines, relève de la politique RH. On est d'accord avec votre réponse lorsque vous dites que vous n'avez pas les éléments pour répondre à cette question parce que nous ne sommes pas dans la bonne instance pour en parler.

Serge Slama : le règlement de gestion actuel des contractuels s'applique aux doctorants aussi non ?

Gwenaël Delaval : non, pas actuellement.

Nassira Boudjada : si je regarde l'ED CSV, dans les critères 2025, on passe de 16 contrats en 2024 à 11 en 2025 ; cette baisse est justifiée en raison de contrats annulés ?

Pierre Lemonde : 43 CD ont été annulés dont 34 qui rentraient dans l'ED de Physique.

Nassira Boudjada : pourquoi la physique qui avait 18 CD en 2024 avec le nouveau critère passerait à 12 ? Pour quelle raison cette ED perd-elle 6 contrats ?

Pierre Lemonde : elle vient de la suppression de contrats par Grenoble INP-UGA.

Philippe Roux : l'effort a été partagé entre toutes les communautés. Cette solidarité rentre dans la logique collégiale mise en place depuis plusieurs années. Il n'y a plus d'ED liée à une composante ; elles sont toutes liées au CED. C'est un succès majeur en réalité.

Baptiste Devyver : n'y a-t-il pas de problème à régler du fait que Grenoble INP-UGA supprime tous ces contrats ?

Philippe Roux : cette décision aussi brutale pose question.

Pierre Lemonde : cette décision a été douloureuse pour Grenoble INP-UGA. Cela rentre dans le cadre d'un plan beaucoup plus large d'économies sur lequel je n'ai rien à dire ici. Le conseil du collège a voté une motion pour regretter cette annulation de CD, la politique doctorale était une politique du Grand Etablissement et le collège regrette que cette décision ait été prise sans discussion préalable, pas même avec la présidence de l'UGA, qui a appelé à un retour au nombre de CD le plus rapidement possible. Les 35 CD proposés pour l'année prochaine signifient qu'il y a eu un impact. Le fonctionnement Grand Etablissement a permis de corriger un peu les choses ; cette décision unilatérale de Grenoble INP-UGA, après discussion, a évolué pour son étalement dans le temps.

La commission de la recherche de l'UGA, réunie en séance plénière le jeudi 19 juin 2025, est invitée à donner un avis sur l'enveloppe budgétaire globale mobilisable pour les contrats doctoraux au titre de l'année 2025.

Résultats du vote : 23 votes favorables – 2 défavorables – 11 abstentions

10. 2nd avis refus réinscription en thèse Doctorant « O »

La présentation et les discussions de la CR sont confidentielles et ne figurent pas dans le compte rendu qui, après validation par la CR, est mis en ligne sur l'intranet et l'extranet de l'UGA.

La commission de la recherche du conseil académique de l'UGA réunie en séance plénière le jeudi 19 juin 2025 est invitée à donner un second avis à la demande de réinscription en 6^e année de thèse du doctorant O.

Résultats du vote : 20 votes favorables – 10 défavorables – 6 abstentions

Points sans vote

11. Groupe de travail « Projets de recherche »

Philippe Roux : Merci beaucoup pour le travail de la commission et le travail de l'animation. C'était très intéressant de constater que ce qui émergeait progressivement des discussions faisait écho à ce que nous avons nous-mêmes mis sur la table et réfléchi ensemble au sein du bureau recherche.

C'est assez logique finalement, puisque les communautés concernées étaient en grande partie les mêmes. Est-ce que ce travail suscite des questions ou des réflexions de votre côté ?

Béregère Deschamps : j'ai une remarque sur les quotas par laboratoire. Je pense que ce n'est pas une bonne idée.

Gwen Salaun : nous en avons discuté et nous pensons aussi que c'est une mauvaise idée.

Philippe Roux : ce qui me semble important dans le cadre de cette réflexion générale, c'est que, au cours du processus d'évaluation – voire dès le dépôt des projets – les DU soient informés des propositions qui remontent de leur laboratoire.

Carole Duboc : de toute façon les DU signent.

Philippe Roux : effectivement, par le passé, il est arrivé que la direction signe, parfois.

Julie Sorba : le directeur ou la directrice visait.

Béregère Deschamps : j'ai des réserves. Dans mon laboratoire je n'ai que des enseignants-chercheurs, pas de chercheurs. Maintenant il n'y a plus de temps vide dans une année universitaire. Sans deadline, je crains une désaffection pour les appels. Par ailleurs, en tant que directrice du laboratoire, je ne vois pas comment je vais faire pour formuler un avis.

Philippe Roux : ce n'est pas un avis mais un visa.

Anne Milet : la direction vise pour confirmer qu'elle a bien été informée de la demande. Par contre si elle s'y oppose ce peut être utile qu'elle le dise.

Philippe Roux : dans le processus d'évaluation si toutes les demandes viennent d'un même laboratoire (en caricaturant à l'extrême), le pôle demandera un éclairage.

Béregère Deschamps : lorsque tu as présenté le sujet en réunion DU tu étais très nuancé.

Philippe Roux : je suis très nuancé car cette discussion faisait partie du travail qui n'était pas terminé. Nous sommes donc dans une phase où l'on continue à avancer. Mais je souhaiterais vraiment que l'on démarre, ou à tout le moins que l'on relance, quelque chose, car les chercheurs en ont besoin. L'objectif serait de pouvoir refinancer des projets de type IRGA à partir de septembre-octobre, à condition bien sûr que tout soit prêt pour cela. Il n'y a pas seulement le cadrage et les modalités : il y a aussi toute la mise en place opérationnelle, avec notamment un site unique, un guichet unique, et des dispositifs qui simplifient réellement la lecture et le dépôt des projets. Rien que ces simplifications-là seraient déjà un progrès appréciable. L'idée, après avoir recueilli les avis de la commission recherche, serait de proposer une synthèse à la présidence et d'essayer d'avancer vers une décision claire : est-ce qu'on se lance ou est-ce qu'on ne se lance pas ? Par ailleurs, dans le cadre d'évaluations « au fil de l'eau », on pourrait envisager plusieurs options. Par exemple, laisser les chercheurs déposer leurs projets quand ils sont prêts, avec des sessions d'évaluation organisées trois ou quatre fois par an. Certains pôles pourraient choisir deux sessions annuelles s'ils ne se sentent pas suffisamment outillés, tandis que d'autres, souhaitant être plus réactifs, pourraient en organiser davantage. À partir du moment où les règles sont claires, bien rédigées, et connues de tous, les chercheurs déposent leurs projets quand ils le souhaitent, et une mécanique d'évaluation propre à chaque pôle s'enclenche ensuite. Je trouve intéressant de laisser aux pôles une certaine marge de manœuvre sur ce point, puisqu'ils sont au cœur du processus d'évaluation. Mon objectif reste avant tout de simplifier la vie des chercheurs en amont, même si l'on ne peut évidemment pas faire abstraction de l'évaluation. Enfin, l'idée d'une enveloppe partiellement fusionnée pourrait permettre de trouver des équilibres entre les différents dispositifs : chercheurs moins invités, pack émergent, manifestations scientifiques. Je ne sais pas si c'est la bonne solution – il ne s'agit pas de déshabiller Pierre pour habiller Paul – et ce n'est peut-être pas la plus pertinente. Mais c'est une réflexion que je mène en continu, et j'aimerais vraiment avoir vos avis sur ces points.

Anne Milet : pour les scientifiques invités, le principe me paraît pertinent à condition que cela soit fait suffisamment en amont, afin d'éviter des situations où l'invité arrive deux jours après, et que la procédure fonctionne au fil de l'eau. En revanche, pour les appels à projets, dont la rédaction est plus exigeante, je suis plus réservée. En tant qu'enseignante-chercheuse, nous sommes soumis à de fortes contraintes temporelles, et je doute que la liberté laissée – notamment pour des

personnes perfectionnistes – permette toujours de juger un projet suffisamment abouti pour être déposé. Si cette option devait néanmoins être retenue pour d'autres dispositifs que les scientifiques invités, par exemple les manifestations scientifiques, je demande qu'il y ait impérativement des statistiques détaillées concernant les hommes et les femmes, les catégories A et B, les organismes de recherche et les enseignants-chercheurs. On évoque souvent la charge mentale, et ici on nous demanderait de nous imposer nous-mêmes des contraintes supplémentaires dans un système qui en comporte déjà énormément, notamment avec les délais très serrés pour les examens, les corrections ou les secondes sessions, parfois réduits à quelques jours pour des raisons administratives.

Philippe Roux : d'une certaine manière, il n'existe jamais de période sans contraintes : nous évoluons dans un système qui en est entièrement constitué. Mais si l'on veut disposer de moyens pour mener la recherche, au milieu de ces contraintes – qui ne sont d'ailleurs pas uniquement liées à l'enseignement – il faut composer avec des exigences de nature très diverse. À un moment donné, si l'on souhaite démarrer un projet, il faut nécessairement le formaliser et le déposer. La contrainte vient aussi du calendrier propre au temps de la recherche. Pour ma part, la contrainte est très concrète : lorsque je n'ai plus de financement, je ne peux plus avancer. J'ai besoin des moyens à un moment donné pour lancer mon projet. Dans ce cadre, la contrainte n'est pas réellement imposée de l'extérieur, puisque c'est le porteur de projet qui définit lui-même son calendrier.

Bérengère Deschamps : je pense que, selon les disciplines, les habitudes de recherche sont quand même assez différentes, notamment au moment de lancer les projets. Pour certaines disciplines, ce n'est pas si simple. Malgré tout, l'appel à projets IRGA à l'automne était bien présent dans les esprits.

Anne Milet : il arrivait après les ANR, qui se terminent en octobre, donc plutôt vers fin novembre. Cela a pu offrir une seconde chance à des réflexions ou à des projets qui n'avaient pas encore abouti.

Bérengère Deschamps : ce point-là, je l'avais bien noté et il figure d'ailleurs dans le compte rendu. Si on lance ce type de dispositif, il faut s'engager à le faire sur au moins trois ans, parce qu'au bout d'un an, on le voit bien, on n'aura pas de statistiques exploitables. La première année, il y aura sans doute beaucoup de dépôts, puis au bout de deux ou trois ans, on commencera à avoir quelque chose de plus stable, qui permet de voir combien de personnes déposent réellement. Donc faire une analyse au bout d'un an, ce serait juste une photo à un instant T, pas plus. Autrement dit, si on lance le dispositif, c'est qu'on accepte de s'inscrire dans la durée, et à l'issue de ces trois années-là, là oui, on pourra faire des analyses vraiment complètes.

Philippe Roux : pour moi, il n'y a aucun problème pour revenir en arrière. D'abord, il va falloir qu'on prenne une décision. Ce qui peut être intéressant, c'est de laisser la plus grande liberté aux pôles, de définir la temporalité de leur évaluation.

Gwen Salaun : partir sur trois ans nous inquiète un peu. Si on est en galère, on croule sous les évaluations, cela ne marchera pas ; temporiser sur un an est plus rassurant pour nous. Nous devons gérer l'appel au fil de l'eau sans moyens humains supplémentaires.

Serge Slama : sans vouloir entrer dans le fond, je crois que le vrai problème, c'est l'accompagnement. Je retiens beaucoup la charge mentale. Il m'est arrivé souvent de voir de jeunes collègues qui n'osaient pas déposer des projets, parce qu'ils ne se sentaient pas en capacité. En les accompagnant, en les guidant sur un modèle, finalement, ça se faisait. Mais sans accompagnement, intermédiaire, des directeurs de pôles, de laboratoires, si tu es un jeune chercheur, tu hésites à te lancer.

Carole Duboc : après au niveau de la pression, on sait qu'elle n'est pas la même. Est-ce que cela veut dire que ce serait adapté en fonction des pôles ? Ou bien cela se discute car il s'agit d'une enveloppe globale pour tous les pôles ?

Philippe Roux : on peut s'appuyer sur l'historique. On peut aussi avoir le corpus des projets financés ces dernières années pour les comparer et mieux évaluer les nouveaux dossiers. Quant à la répartition elle est faite en amont en fonction de l'historique des pôles.

Gwen Salaun : en effet, par contre, on n'est pas certain de savoir comment cela va évoluer.

Anna Ghimenton : j'ai une remarque concernant le pôle SHS. Au début, nous étions plutôt enthousiastes sur la gestion au fil de l'eau, mais assez vite se pose la question de l'anticipation. Le problème, c'est que, du point de vue de l'évaluation, on n'a aucune visibilité : on peut se retrouver avec dix dossiers à expertiser, comme cinquante, voire plus. Et si on n'avait que ça à gérer, ce serait encore jouable. Mais ce n'est pas le cas, et par conséquent, il me paraît compliqué de trouver une organisation du travail qui soit tenable, humainement parlant.

Julie Sorba : à propos de l'argument de la charge mentale qui a été évoqué tout à l'heure et que nous avons également abordé avec le président, il me semble important de souligner un point. Lorsqu'on siège dans une commission dans le cadre d'un appel à projets avec une échéance clairement définie, on se place dans un état d'esprit précis : examiner les dossiers, les évaluer, s'appuyer sur une grille d'analyse, et mener l'ensemble du processus de manière continue. En revanche, si ce travail est fractionné et qu'il faut se replacer dans cet état d'esprit quatre ou cinq fois par an, la charge n'est pas équivalente. Chaque reprise implique un temps de réappropriation du cadre, des critères et des dossiers. Il n'est donc pas exact de considérer que l'examen de cinquante dossiers en une seule fois représente le même investissement en temps et en énergie que l'examen de ces mêmes dossiers réparti sur cinq, six ou sept périodes distinctes. La charge de travail réelle n'est pas comparable.

Jean-François Poisson : sur la question des taux de pression, dans la mesure où on n'a pas les mêmes taux de pression à la fin dans les résultats, comment va-t-on fixer un taux de pression sans connaître le taux de pression final ? Le taux de pression n'est pas le même entre les pôles.

Carole Duboc : plus le taux de pression sera élevé plus cela aura des chances de fonctionner.

Philippe Roux : les communautés n'ont pas forcément les mêmes montants ni les mêmes besoins, il faut regarder tout cela.

Anne Milet : la grande question reste le taux de réussite que l'on peut se permettre. Le fil de l'eau permet d'avoir moins de pression.

Philippe Roux : la discussion tourne autour de qui va faire l'évaluation, comment cela va marcher. Je fais cette proposition pour que ce soit plus simple pour les chercheurs. Par contre, cela impose d'autres contraintes en cascade.

Carole Duboc : c'est nous les reviewers.

Claire Rome : si on se met au fil de l'eau on aura tellement de choses à faire et on ne prendra pas le temps de le faire. On répondra d'abord aux appels qui ont une deadline.

Philippe Roux : n'est-ce pas un biais de notre système. L'idée est de faire différemment.

Max Langer : je vois un intérêt à l'appel au fil de l'eau pour sortir des appels avec deadline. Je suis d'accord avec Philippe, si tu as un besoin tu déposeras ton projet à ce moment-là.

Claire Rome : avec le fil de l'eau, si on part du principe que tu ne montes pas un projet tout seul, faut réunir tout le monde en même temps autour d'une table sans donner de deadline me semble difficile.

Bérengère Deschamp : est-ce qu'il y a une veille, des expériences de projets au fil de l'eau ?

Philippe Roux : en Allemagne les projets DFG sont au fil de l'eau.

Carole Duboc : mais on parle de millions d'euros.

Philippe Roux : vous conditionnez le fil de l'eau au fait d'avoir plus de moyens.

Julie Sorba : Cluster MIAI a essayé au fil de l'eau, c'était trop compliqué et cela n'a pas fonctionné.

Philippe Roux : ils continuent le fil de l'eau sur les petits financements et en parallèle financent tous les projets. Le projet PIC de l'INRIA fonctionne au fil de l'eau.

Gwen Salaun : il s'agit d'un appel avec peu de moyens humains et financiers.

Carole Duboc : à l'ANR je trouve que ce devrait être au fil de l'eau. On ne parle pas du même encadrement. Ils ont toutes les ressources. A l'UGA on doit tout faire.

Philippe Roux : je ne pense pas qu'il y aura plus de projets mais plutôt moins. Sur une année complète vous aurez moins d'évaluation. Si on ne démarre pas on ne le fera jamais. L'objectif aussi est de simplifier.

12. Groupe de travail « Contrats doctoraux »

Carole Duboc : je pense qu'il est important de mettre des critères pour éviter le dépôt de demandes hors champ et le travail inutile de gestion, revue. Il me semble indispensable de définir des critères pour avoir une vraie politique scientifique et pour prendre des décisions qui peuvent évoluer au fil du temps selon les besoins et priorités.

Lucian Prejbeanu : face à l'insuffisance de contrats doctoraux, des financements locaux étaient proposés et il y a eu une vague importante de PEPR. Au final, quel est le constat en faisant la somme de tout ça ? Quel est le vivier en face ? Quel est le taux d'encadrement des HDR ?

Pierre Lemonde : ce sont des questions qui vont au-delà du GT mais qui sont essentielles. Sur le nombre global par rapport au besoin, selon les thématiques, voire selon les disciplines au sein des thématiques, la situation est très variable. Sur certaines thématiques, la pression est quasiment négative, les collègues ont du mal à trouver des candidats. En revanche, sur d'autres thématiques, il y a des besoins absolument colossaux. Les SHS sont très largement sous financés au niveau du doctorat. On mène une politique qui vise aujourd'hui à ce que tous les doctorants aient un financement mais on n'a pas les financements à mettre en face. Concernant la capacité d'encadrement, on est loin de saturer cette capacité, dans toutes les ED.

Pascal Perrier : je vois que le premier critère est « l'excellence scientifique des projets » ; on ne va jamais prendre des projets qui ne sont pas bons. Les financements locaux sont faits pour réduire les inégalités que les politiques nationales génèrent. Cela doit être un levier pour réduire les inégalités, on ne va jamais financer de mauvais projets. Je trouve qu'il est contradictoire de mettre comme premier critère « l'excellence scientifique », et après je vois qu'il y a ces moyens de faire de la politique scientifique qui ne me semblent pas compatibles en prenant l'excellence comme critère. Regardons les secteurs scientifiques à favoriser et comment faire des rééquilibres.

Moïra Courseaux : pourrait-on rajouter un critère précisant qu'il faut qu'une heure de formation à l'encadrement ait été suivie ? Si ce critère est ajouté ils auront plus d'intérêt à suivre la formation.

Philippe Roux : cela me paraît très pertinent parce que ces formations existent. J'avais aussi l'idée que dans les projets « exploratoire émergent » on ne finance que ceux qui ont respecté le critère de transition écologique.

Anne Milet : pour rebondir sur ce que dit Pascal. On m'a appris que l'excellence au sens premier du terme concernait un appel en national ou européen. Pour un appel ou dispositif local, on parle d'émergence. L'émergence peut prendre plusieurs formes. On pense tout de suite à un projet conduit par un jeune, mais cela peut être l'émergence d'un projet à risque, l'émergence de thématiques etc. Ce qui n'exclut pas que le projet est bon. Cela peut aussi concerner une personne qui a été en difficulté à être financée par ailleurs.

Anna Ghimenton : est-ce qu'on pourrait s'accorder sur l'interprétation du terme émergent qui n'est pas interprété de la même manière par tous les pôles. Une vision collective sur ce point serait très aidante.

Pierre Lemonde : ce point a été discuté longuement en GT. Le mieux est de voir comment chaque pôle comprend ce terme.

Philippe Roux : dans la mesure où l'évaluation est faite par les pôles, cette notion d'émergence ressortira avec les bons mots au niveau de chaque pôle.

Anna Ghimenton : pour celui qui dépose un projet il est important de savoir à quoi cela correspond.

Philippe Roux : dans sa ou ses communautés en effet.

Pierre Lemonde : vu comment les pôles nous ont présenté la manière dont ces appels à projets leur ont permis d'animer la discussion scientifique au sein du pôle, je leur fais toute confiance pour l'exprimer d'une manière qui soit convaincante aussi pour les projets.

13.Appel IDEX RI

Présentation par Amélie Doucot qui gère et coordonne les appels internationaux

Serge Slama : il était prévu que la Commission recherche soit informée ?

Amélie Doucot : au moment du lancement de l'appel il n'y avait pas de Président du Cac ni VP recherche donc nous n'avons pas pu le présenter en amont. Le président nous a donné son accord pour faire voter en directoire IdEx le 13 juin et lancer l'appel.

Carole Duboc : avec le changement de règles intervenues avec les thèses miroir, avez-vous des statistiques pour savoir si cela a augmenté le nombre de dépôts ?

Amélie Doucot : Caroline Bertonèche a beaucoup communiqué sur le projet. Les webinaires qui ont rencontré un fort succès ont beaucoup joué. L'ouverture à d'autres partenaires a été très appréciée. L'année précédente nous avons reçu 15 dossiers et labellisé 10 d'entre eux ; cette année nous avons reçu 33 dossiers et labellisé 11 d'entre eux. On a reçu de très bons dossiers ; on aurait souhaité en financer plus mais c'est le budget qui nous a bloqués. Nous souhaiterions obtenir un budget plus conséquent l'année prochaine.

Coriandre Vilain : Unite ! est donc un réseau d'universités européennes qui ne finance que des projets avec des partenaires du réseau. A-t-on une idée de la pérennité du réseau ? Est-ce que c'est connu ? Est-ce que c'est quelque chose qui va être rediscuté dans les années à venir ou c'est un réseau qui est sur du très long terme ?

Caroline VanDerHeijde : il y a une convention en cours de renouvellement et une qui devrait l'être l'année prochaine ou prolongée jusqu'en 2027.

Coriandre Vilain : avec les mêmes partenaires ou y en aura-t-il de nouveaux ?

Caroline VanDerHeijde : cela fonctionne bien avec les partenaires actuels mais il peut y en avoir des nouveaux. Il y a une soixantaine d'alliances et 9 partenaires.

Julie Sorba : ce sont essentiellement des partenaires dans l'ingénierie.

Coriandre Vilain : il peut y avoir plusieurs universités françaises ?

Caroline VanDerHeijde : aujourd'hui ce n'est pas le cas. Il faut 3 pays minimum.

Lucian Prejbeanu : il y a des partenaires stratégiques de l'UGA. Il y a cette année un certain nombre de rencontres internationales avec le Japon, pas nécessairement avec Tsukuba. Est-ce que c'est une liste qui, dans la durée du mandat, reste comme elle est ? Est-ce une liste qui demeurera ou y a-t-il de nouveaux partenaires ?

Caroline VanDerHeijde : officiellement, il y a 6 partenaires que l'on connaît ; Singapour et Sherbrooke sont en place, notamment, d'avoir ce même statut. En tout cas, on les gère comme des partenaires stratégiques.

14. Questions diverses

Les conseillers demandent l'envoi des invitations des dates de CR pour l'année 2025-26 sur Zimbra.